



INTERNATIONAL INSTITUTE OF REFRIGERATION
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID
Tel.: +33 1 4227 3235 — Fax: +33 1 4763 1798
177, bd. Malesherbes — 75017 PARIS (France)
E-mail: iif-iir@ifir.org — www.iifir.org

29e Réunion des Parties au Protocole de Montréal (MOP-29)
Montréal (Canada)

20-24 novembre 2017

Communiqué

présenté par Didier Coulomb, Directeur Général de l'Institut International du Froid (IIF)

Mesdames et Messieurs les Délégués,

L'an dernier, à Kigali, l'ensemble des pays réunis ici se sont mis d'accord pour diminuer l'utilisation des hydrofluorocarbures (HFC). Il est nécessaire maintenant de mettre en œuvre cet accord le plus rapidement et le plus efficacement possible. Tel qu'il a été adopté, l'amendement de Kigali devrait réduire l'augmentation de la température à la surface du globe entre 0,1°C et 0,3°C en 2100. Il devrait être possible de faire mieux, si certaines mesures sont mises en place :

- remplacer dès maintenant les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dont l'élimination est prévue dans le cadre d'un calendrier déjà établi, par des frigorigènes à faible effet de serre. Cela peut nécessiter des modifications des calendriers d'élimination, en se concentrant d'abord sur les secteurs où ces frigorigènes à faible effet de serre peuvent être rapidement mis en place ;

- utiliser l'opportunité que présentent ces remplacements de frigorigènes pour améliorer l'efficacité énergétique des installations et plus généralement des systèmes entiers (isolation des bâtiments, récupération d'énergie, contrôle intelligent des températures...). Selon nos estimations, les émissions indirectes dues à la production d'énergie pour faire fonctionner les installations de froid (y compris le conditionnement d'air) représentent environ 2,61 Gigatonnes d'équivalent CO₂ soit 63% des émissions totales du secteur du froid ;

- améliorer le confinement des frigorigènes et leur récupération en fin de vie des installations actuelles ;

- mettre en place toutes les mesures nécessaires pour installer des systèmes utilisant des frigorigènes à faible effet de serre de manière sûre : réglementations sur la conception des installations, formation et certification des opérateurs. L'inflammabilité, la toxicité, les pressions élevées des frigorigènes de remplacement doivent être considérées de façon responsable et raisonnable. Les réglementations, normes, codes de construction, doivent être adaptés dès que possible pour à la fois garantir le même niveau de sûreté et pour tenir compte de l'évolution des technologies ;

- accroître la diffusion des informations sur les technologies existantes ainsi que la recherche, le développement, les démonstrations portant sur des systèmes performants, efficaces énergétiquement, adaptés aux frigorigènes alternatifs et aux technologies de froid alternatives.

Il convient enfin de rappeler qu'une chaîne du froid qui préserve les denrées alimentaires et limite ainsi les pertes post-récolte, diminue l'effet de serre total d'une chaîne d'approvisionnement de l'alimentation : construire cette chaîne du froid, lorsqu'elle n'existe pas, est aussi un devoir environnemental.

Grâce à ses conférences scientifiques, ses publications et son réseau international d'experts, l'Institut International du Froid (IIF) est engagé dans ces initiatives visant à limiter le réchauffement climatique et promouvoir le développement durable. L'IIF vous offre une information et une expertise sur l'ensemble des domaines du froid, y compris le conditionnement d'air, les pompes à chaleur et la cryogénie, fondées sur la science, objectives, pratiques et à jour sur les technologies possibles ou en devenir et leurs utilisations possibles.

L'IIF est à votre disposition.

Merci

Didier Coulomb
Directeur Général de l'Institut International du Froid (IIF)